



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDÈCHE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°07-2021-005

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2021

Sommaire

07_Préf_Präfecture de l'Ardèche

07-2021-01-18-005 - Arrêté portant subdélégation de signature 18012021 (3 pages)

Page 3

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2021-01-18-005

Arrêté portant subdélégation de signature 18012021

**ARRETE n°
portant subdélégation de signature**

Le directeur du secrétariat général commun départemental,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN en qualité de préfet de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2020-12-17-008 du 17 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre DUBREUIL, dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de l'Ardèche, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2021-01-11-003 du 11 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre DUBREUIL, directeur du secrétariat général commun départemental ;

Vu la décision d'affectation des agents concernés ;

ARRETE

Article 1^{er} : En l'absence de Monsieur Jean-Pierre DUBREUIL, attaché d'administration hors classe, directeur du secrétariat général commun départemental, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Pierrette JOLY, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du bureau des ressources humaines et directrice adjointe du secrétariat général commun départemental ;
- Monsieur René HERMITE, ingénieur des systèmes d'information et de communication hors classe, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental pour les systèmes d'information et de communication,

à l'effet d'exercer les compétences énoncées aux articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 susvisé.

Article 2 : A l'effet de signer tous actes et décisions précisés dans l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 susvisé et dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, subdélégation de signature est donnée pour le :

- bureau des ressources humaines, à Madame Pierrette JOLY, attachée d'administration hors classe, cheffe de bureau, et, en son absence, à Madame Véronique AUGIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de bureau et cheffe de la section « Gestion individuelle et collective », ainsi qu'à Monsieur Félix BAGNY, adjoint à la cheffe de bureau et chef de la section « Accompagnement des personnels » ;
- bureau des affaires budgétaires, à Madame Nathalie GOUNON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de bureau, et, en son absence, à Madame Véronique CIBAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de bureau ;
- bureau des affaires logistiques et immobilières, à Madame Marion COGET, attachée d'administration de l'État, cheffe de bureau, et, en son absence, à Monsieur Eric MARTINS DE FREITAS, secrétaire administratif de classe normale, adjoint à la cheffe de bureau et chef de la section « Logistique », ainsi qu'à Monsieur LOUIS BERNUS, secrétaire administratif de classe normale, collaborateur chargé de la politique immobilière de l'État ;
- service interministériel des systèmes d'information et de communication, à Monsieur René HERMITE, ingénieur des systèmes d'information et de communication hors classe, chef de service, et, en son absence, à Monsieur Patrice LEFRANC, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service et chef du bureau réseaux et systèmes, à Madame Brigitte CHAUTARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du pôle radioélectricité, opérationnel et messagerie, ainsi qu'à Madame Corinne ORTI, ingénieure des systèmes d'information et de communication, chargée du pilotage et du soutien des usages numériques.

Article 3 : S'agissant de la gestion des budgets opérationnels de programme mentionnés à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 susvisé, subdélégation de validation dans les applications Chorus Formulaire, Chorus DT et les applications remettantes est donnée à :

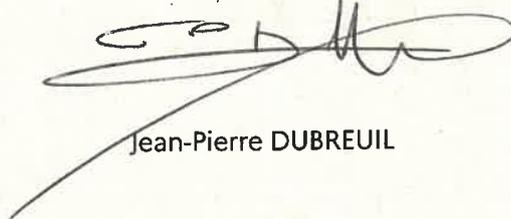
- Madame Nathalie GOUNON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe du bureau des affaires budgétaires ;
- Madame Véronique CIBAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau des affaires budgétaires ;

- Monsieur Christophe VIALA, secrétaire administratif de classe normale, au bureau des affaires budgétaires, gestionnaire du budget ;
- Madame Silvia SANTI, secrétaire administrative de classe normale, au bureau des affaires budgétaires, gestionnaire du budget ;
- Madame Évelyne CHEVARIN, adjointe administrative principale de 2ème classe, au bureau des affaires budgétaires, gestionnaire du budget ;
- Madame Élisabeth RIBEYRE, adjointe administrative principale de 2ème classe, au bureau des affaires budgétaires, gestionnaire du budget.

Article 4 : Le directeur du secrétariat général commun départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 18 janvier 2021.

Le directeur du secrétariat
général commun départemental
de l'Ardèche



Jean-Pierre DUBREUIL